

Conditions Générales d'Utilisation et de Vente (CGUV)

1. Présentation de l'association

L'association **Au-delà du Regard** est une association loi 1901 reconnue d'Intérêt Général, à but non lucratif.

- Dénomination : Association Au-delà du Regard
- Siège social : 9D rue du Prieuré Saint-Philbert, 44850 Le Cellier
- SIREN : 493 346 621 – SIRET : 493 346 621 00029
- Email : audela.du.regard@orange.fr

Les présentes CGUV définissent les conditions applicables à l'utilisation du site, à l'adhésion à l'association et aux dons effectués au profit de l'association.

2. Champ d'application

Les présentes conditions s'appliquent à toute personne physique ou morale :

- naviguant sur le site internet de l'association,
- effectuant un don,
- souscrivant une adhésion,
- participant à une campagne de soutien.

Toute opération implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGUV.

3. Adhésion à l'association

L'adhésion permet de soutenir l'objet social de l'association.

- L'adhésion est annuelle et valable pour l'année civile en cours.
- Le montant de la cotisation est fixé par l'Assemblée Générale.
- L'adhésion n'implique aucune obligation de participation aux activités.

L'association se réserve le droit de refuser ou de radier une adhésion conformément à ses statuts.

4. Dons

Les dons effectués à l'association sont libres, ponctuels ou récurrents.

- Les dons sont affectés aux projets et au fonctionnement de l'association.

- Les dons ne constituent pas une contrepartie commerciale.
- Les dons sont irrévocables et ne donnent pas lieu à remboursement.

L'association étant reconnue d'Intérêt Général, les dons ouvrent droit à une réduction fiscale conformément aux articles 200 et 238 bis du Code Général des Impôts.

5. Modalités de paiement

Les paiements peuvent être effectués selon les moyens suivants :

- Carte bancaire via une plateforme sécurisée,
- Virement bancaire,
- Chèque bancaire.

Les paiements en espèces ne sont acceptés que dans des cas exceptionnels et en présentiel.

6. Reçus et fiscalité

Un reçu fiscal est délivré pour les dons et adhésions éligibles.

Le reçu est établi sur la base des informations fournies par le donateur ou l'adhérent, qui en garantit l'exactitude.

L'association ne saurait être tenue responsable d'une utilisation fiscale non conforme par le donateur.

7. Absence de TVA

L'association n'est pas assujettie à la TVA conformément à l'article 261-7-1° du CGI.

Les montants versés sont donc nets de TVA.

8. Responsabilité

L'association s'engage à mettre en œuvre tous les moyens raisonnables pour assurer le bon déroulement de ses actions.

Sa responsabilité ne saurait être engagée en cas de force majeure, d'événement imprévisible ou de fait indépendant de sa volonté.

9. Données personnelles

Les données personnelles collectées sont utilisées exclusivement pour la gestion des adhésions, dons et communications associatives.

Conformément au RGPD, toute personne dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données, en adressant une demande à : audela.du.regard@orange.fr.

Les données ne sont ni vendues ni cédées à des tiers.

10. Propriété intellectuelle

L'ensemble des contenus (textes, images, vidéos, logos) est la propriété exclusive de l'association Au-delà du Regard, sauf mention contraire.

Toute reproduction ou utilisation sans autorisation est interdite.

11. Modification des CGUV

L'association se réserve le droit de modifier les présentes CGUV à tout moment.

Les CGUV applicables sont celles en vigueur à la date de l'opération.

12. Droit applicable

Les présentes CGUV sont soumises au droit français.

En cas de litige, une solution amiable sera recherchée avant toute action judiciaire.